



BANQUE HAVILLAND (SUISSE) S.A.

EXIGENCES DE PUBLICATION SELON
LA CIRCULAIRE FINMA 2016/1

TABLEAUX IRRBBA, IRRBBA1 ET IRRBB1

31.12.2021

EXIGENCES DE PUBLICATION SELON LA CIRCULAIRE FINMA 2016/1

TABLEAU IRRBBA : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT : OBJECTIFS ET NORMES POUR LA GESTION DU RISQUE DE TAUX DU PORTEFEUILLE DE BANQUE

En référence à l'annexe 1 de la circulaire 2016/1 - "Publication - banques", Banque Havilland (Suisse) S.A. (ci-après la Banque) a procédé à la publication des tableaux IRRBBA, IRRBBA1 & IRRBB1 sur la base de la date-critère du 31.12.2021.

DESCRIPTION DE LA FAÇON DONT LA BANQUE DÉFINIT L'IRRBB AFIN DE MESURER ET GÉRER LE RISQUE

Le risque de taux sur le portefeuille de la Banque (IRRBB) désigne le risque, actuel ou futur, auquel les fonds propres et le résultat net des opérations d'intérêts de la Banque sont exposés en raison de fluctuations des taux d'intérêts.

DESCRIPTION DES STRATÉGIES SUPÉRIEURES DE LA BANQUE AFIN DE GÉRER ET ATTÉNUER L'IRRBB

La Banque définit la stratégie de prise de risque dans le domaine des risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire en fixant des limites approuvées par le Conseil d'Administration en fonction des fonds propres disponibles et des revenus courants.

Des limites sont définies par la Direction Générale et approuvées par le Conseil d'Administration. La situation des risques de taux est présentée mensuellement au Comité « Asset and Liability Management Committee » (ALMCO) et à la Direction Générale. Le Comité ALMCO et la Direction Générale sont informés mensuellement sur le respect des limites de tolérance. Le Conseil d'Administration est quant à lui informé trimestriellement.

Le Comité ALMCO est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux. Il détermine par ailleurs les mesures concernant la gestion du risque de taux et tout particulièrement l'atténuation du risque. Le département financier est en charge de la mesure du risque de taux. Le département Risk Management est responsable du contrôle des risques de taux ainsi que de leur reporting.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan : le taux d'une position à taux variable est stimulé au moyen de portefeuilles

combinant plusieurs taux d'intérêts du marché sur la base de critères d'optimalité prédéterminés (réplication). Le Comité ALCO réexamine la pertinence des clés de réplication au moins une fois par an. En cas d'adaptation, le Conseil d'Administration en est informé.

PÉRIODICITÉ DU CALCUL DES VALEURS ESTIMATIVES DE L'IRRBB DE LA BANQUE ET DESCRIPTION DES AGRÉGATS SPÉCIFIQUES UTILISÉS PAR LA BANQUE AFIN D'ÉVALUER SA SENSIBILITÉ À L'IRRBB

L'exposition aux risques de taux est calculée mensuellement, principalement par la détermination de valeurs ΔEVE et ΔNII .

DESCRIPTION DES SCÉNARIOS DE CHOCS DE TAUX ET DE STRESS UTILISÉS PAR LA BANQUE AFIN D'ÉVALUER LES MODIFICATIONS DES VALEURS ÉCONOMIQUES ET DES REVENUS

La Banque modélise les scénarios réglementaires définis dans la "Circ.-FINMA 2019/2 Risques de taux - banques".

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA FAÇON DONT LA BANQUE COUVRE L'IRRBB AINSI QUE DU TRAITEMENT COMPTABLE Y RELATIF

Le risque de taux résultant de la transformation des échéances est limité au moyen de positions à taux fixe. Elle n'utilise pas d'instruments dérivés sur taux d'intérêts.

D'une manière générale, la Banque n'est pas exposée significativement au risque sur taux d'intérêt, elle veille à la concordance des échéances entre actifs et passifs pour ne pas être exposée à un risque de taux significatif.

TABLEAU IRRBBA1 "RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA STRUCTURE DES POSITIONS ET LA REDÉFINITION DES TAUX".

	VOLUMES EN MILLIERS DE CHF			DÉLAIS MOYENS DE REDÉFINITION DES TAUX (EN ANNÉES)		DÉLAI MAXIMAL DE REDÉFINITION DES TAUX (EN ANNÉES) POUR LES POSITIONS AVEC DÉFINITION MODÉLISÉE (NON PRÉ-DÉTERMINÉES) DE LA DATE DE REDÉFINITION DES TAUX	
	TOTAL	DONT CHF	DONT AUTRES DEVICES SIGNIFICATIVES REPRÉSENTANT PLUS DE 10% DES VALEURS PATRIMONIALES OU DES ENGAGEMENTS DE LA SOMME DE BILAN	TOTAL	DONT CHF	TOTAL	DONT CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques	-	-	-	-	-	-
	Créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
	Hypothèques du marché monétaire	72'730	29'480	43'250	0.12	0.20	-
	Hypothèques à taux fixes	-	-	-	-	-	-
	Immobilisations financières	16'328	16'328	-	3.19	3.19	-
	Autres créances	-	-	-	-	-	-
	Créances découlant de dérivés de taux	-	-	-	-	-	-
	Engagements envers les banques	-	-	-	-	-	-
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-	-	-	-	-	-
	Obligations de caisse	-	-	-	-	-	-
	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-	-	-	-	-	-
	Autres engagements	-	-	-	-	-	-
	Engagements résultant de dérivés de taux	-	-	-	-	-	-
Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	73'831	32'388	30'301	0.08	0.08	-
	Créances sur la clientèle	22	10	9	0.22	0.22	-
	Créances hypothécaires à taux variables	-	-	-	-	-	-
	Autres créances	-	-	-	-	-	-
	Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	69'340	18'042	40'203	0.22	0.22	-
	Autres engagements	33'023	-	33'023	0.08	-	-
	Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	265'274	96'248	146'786	3.91	3.91	-	

TABLEAU IRRBB1 "RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES FONDS PROPRES ET DES REVENUS D'INTÉRÊTS".

EN MILLIERS DE CHF	ΔEVE (FLUCTUATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE)		ΔNII (FLUCTUATION DE LA VALEUR DE RENDEMENT)	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Période				
Hausse parallèle	-699	-938	1'077	1'224
Baisse parallèle	742	1'003	-1'060	-1'206
Choc dit steepener ¹	-126	-166		
Choc dit flattener ²	2	-2		
Hausse des taux à court terme	-223	-307		
Baisse des taux à court terme	226	312		
Maximum	742	1'003	1'077	1'224
Période	31/12/2021		31/12/2020	
Fonds propres de base (Tier 1)	83'859		95'502	

¹ Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.

² Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.